

blèmes de chevauchements de compétence entre la ville romaine, la province de Rome, la région du Latium et l'État, qui finissent par paralyser toute prise de décision. Il y a là une exception romaine au sein de l'Italie – l'intervention de l'État – qui ne tient pas à une incompétence de la municipalité. Ainsi, même la détermination de l'administration Veltroni à la fin des années 1990 et au début des années 2000 n'est pas parvenue à dépasser les rapports de force entre ces différentes strates pour faire avancer le dossier du métro. À un échelon plus local, l'article d'Hélène Dang Vu sur les politiques piétonnes des trente dernières années s'intéresse aux conflits des groupes d'intérêts qui font pression sur la municipalité pour « définir le piéton légitime » (p. 98) du centre-ville de Rome. La contribution illustre concrètement que l'aménagement urbain ne se fait pas sans les habitants, mais le soutien de ces derniers à une idée (la piétonnisation) ne signifie pas l'absence de luttes sur sa mise en œuvre pratique.

À travers le sujet central de la mobilité, il est donc question des difficultés du gouvernement urbain des grandes villes au XX^e et au XXI^e siècle. De ce point de vue, on regrette qu'il n'y ait pas davantage d'éclairages ponctuels comparés avec d'autres villes européennes (à l'exception de l'article de M. Huré) permettant de situer plus précisément ce qui fait la particularité du cas romain au sein du continent (pour se restreindre à un terrain où les histoires et les pratiques sont comparables). Un lecteur français sera sans doute intéressé de lire l'ancien adjoint Tocci se plaindre de l'étroitesse des limites communales – un peu moins de 1 300 km² – qui, selon lui, participe du retard de la Ville Éternelle dans les prises de décision, en comparant ces données avec Paris – 105 km² pour la commune. La conclusion, confiée à Denis Bocquet, fournit certes des pistes d'interprétation. On les aurait souhaitées plus développées, notamment au regard de la question d'une exception romaine, clairement posée, moins clairement affrontée. Car l'un des intérêts de cette monographie est aussi ce qu'elle peut apprendre, par son caractère exacerbé, des problématiques contemporaines de l'aménagement métropolitain.

CÉDRIC FÉRIEL

1 - Jean-Jacques TERRIN (dir.), *Le piéton dans la ville. L'espace public partagé : Amsterdam, Copenhagen, Lausanne, London, Lyon, Paris, Wien, Marseille*, Parenthèses, 2011 ; *Id.*, *Gares et dynamiques urbaines. Les enjeux de la grande vitesse : Barcelona, Lille, Lyon, Marseille, Rotterdam, Torino*, Marseille, Parenthèses, 2011.

Diane Roussel

Violences et passions dans le Paris de la Renaissance

Seysssel, Champ Vallon, 2012, 385 p.

Il est des livres dont le propos est finalement plus large que celui du titre annoncé. C'est le cas de l'ouvrage de Diane Roussel qui offre un véritable panorama socioculturel de Paris au XVI^e siècle, où l'on visite les rues, les tavernes, les salles de jeux de paume, les faubourgs et la campagne dans la ville en rencontrant toutes sortes de populations, de la vendeuse de fruits au bourgeois en passant par le clerc, le sergent de ville ou le soldat. Le style enlevé de l'auteure et les nombreux effets de réel dont regorgent les archives exploitées rendent sa lecture captivante.

La thèse soutenue est qu'il faut faire pièce du mythe de la grande ville dangereuse et que, à l'opposé des fantasmes de Pierre de l'Étoile, Paris était une capitale relativement épargnée par la violence. Comment expliquer l'efficacité du contrôle des désordres publics à une époque où la police n'est pas encore née ? D. Roussel récuse l'idée que la répression-spectacle identifiée par Michel Foucault soit seule capable d'un tel prodige et elle invoque plutôt la coopération entre les sergents de ville et les prétoires, jouant un rôle de conciliateurs, et la population.

Le travail débute par un magnifique portrait de Paris et de ses « embarras » à la Renaissance, tirant un beau parti des plans de Fruchet Braun et Frans Hogenberg, d'Olivier Truchet et Germain Hoyau ou de François Quesnel. Il offre ensuite un examen critique de la réputation d'insécurité qui semble attachée à la capitale, diffusée par les récits de potence sous François I^{er}, par le *Journal* de Nicolas Versoris vers 1524, ou celui de Pierre de l'Étoile sous Henri IV. Tous ces chroniqueurs attestent en effet la montée d'un sentiment de peur, tout

au long du XVI^e siècle, et présentent une typologie des crimes les plus redoutés, des crimes de sang aux crimes sexuels en passant par les crimes familiaux (qui souvent remettent en cause l'ordre masculin) ou le brigandage. Les guerres de Religion transforment bien entendu ce panorama angoissé.

D. Roussel rend compte ensuite des conditions du maintien de l'ordre public parisien en décrivant ce qu'elle nomme dans son chapitre 3, à la suite de Claude Gauvard, « la police avant la police ». Elle montre que les agents de l'ordre sont la Ville, le parlement de Paris et la Couronne (milice et guet bourgeois sous tutelle royale). Le système est largement hérité de la période médiévale et vise à contrôler le crime, mais également les pauvres et les vagabonds. Des nouveautés apparaissent néanmoins au cours du siècle avec un renforcement du pouvoir de la police royale du Châtelet et des patrouilles de ses sergents de police. La monarchie, par le biais du prévôt de Paris qui la représente, se trouve alors au cœur de la rationalisation du dispositif policier. D. Roussel note avec clairvoyance que le discours sur l'insécurité croissante nourrit les réformes de la police.

Le chapitre suivant sur les mesures de la criminalité permet toutefois de remettre en cause les idées reçues. Les sources utilisées pour cette étude quantitative sont les archives judiciaires. L'auteur avoue ici faire face à une difficulté majeure, à savoir la disparition des archives du Châtelet pour le XVI^e siècle, qui la contraint à utiliser surtout les lettres de rémission, les minutes des instructions criminelles de la Ville de Paris (pour trois années) et les informations criminelles de la justice de Saint-Germain-des-Prés (archives discontinues). Il y a là un biais dont l'auteure est consciente. Elle conclut néanmoins, grâce à ses chiffres sur l'homicide pardonné (entre 2,1 et 3,6 pour 100 000 habitants, soit moins qu'en Picardie ou en Artois et moins qu'aux États-Unis au XXI^e siècle), que Paris n'est pas la capitale du crime ordinairement représentée, même si la documentation laisse apparaître des meurtres caractéristiques d'une « civilisation de l'épée » (p. 213). Le tribunal de Saint-Germain donne à lire une délinquance plus large ou les atteintes aux biens ou aux mœurs représentent pratique-

ment 70 % des crimes tandis que les atteintes aux personnes ne s'élèvent qu'à 17 %. Toutefois, ces chiffres posent problème en raison des lacunes archivistiques, notamment pendant la période des guerres de Religion.

À ce chapitre succède une analyse de la sociologie des criminels parisiens. Ces derniers sont généralement de jeunes hommes et sont surtout issus du monde des métiers, compagnons ou travailleurs divers. Les provinciaux d'origine ne sont pas surreprésentés par rapport à leur part dans la population parisienne : on ne peut donc lier clairement criminalité et migration. L'analyse sérielle permet ensuite à D. Roussel de passer en revue les théâtres de la violence sur le mode déjà éprouvé par Claude Gauvard ou Natalie Zemon Davis. Majoritairement, la violence s'exprime quand la journée de travail s'achève mais près d'un tiers des méfaits ont lieu la nuit. La cartographie des crimes démontre que ceux-ci ont lieu dans les espaces populaires mais, contrairement au lieu commun, pas nécessairement dans les tavernes et les jeux de paume. L'huis des maisons, en revanche, constitue un lieu de forte criminalité, à l'intersection de l'espace privé et de l'espace de la rue.

D. Roussel procède ensuite à une analyse des rituels de l'agression. Au XVI^e siècle comme de nos jours, ainsi que l'a démontré David Lepoutre¹, la violence s'exprime toujours par une escalade passant par toute une série de seuils verbaux ou gestuels. Mais le XVI^e siècle offre ses particularismes : les menaces à la tête et au col déclenchent l'agression physique, et la sensibilité aux souillures est exacerbée. Les injures qui mettent en cause l'honneur et l'image de soi provoquent le duel mais donnent aussi naissance à un surcroît de ritualisation. D. Roussel semble prendre le parti éliassien d'un processus de civilisation qui, en dépit de la survivance des pulsions de violence, serait à l'œuvre dans les tentatives de pacification institutionnelles.

La troisième partie est dans cette logique totalement consacrée aux acteurs du contrôle social. Le premier personnage clé de l'institution judiciaire est le sergent. L'auteure relativise l'image du sergent corrompu et délinquant, en montrant que les condamnations ne frappent

qu'une minorité. Elle souligne aussi la difficulté du métier face aux résistances nombreuses de la population, sous forme de solidarités professionnelles ou d'émeutes populaires. Le prétoire est la deuxième figure étudiée, une figure de la modernité permettant de régler pacifiquement les tensions par l'intervention du magistrat seigneurial qui vise en général à la réconciliation des personnes, la tarification des coups ou la conservation de la morale. Le vol, cependant, reste sévèrement réprimé. D. Roussel souligne que, par le biais des témoins, c'est toute la communauté qui intervient dans le processus de la plainte et dans la gestion des conflits.

Le dernier chapitre montre enfin que, à la différence de ce qui se passe à la campagne, où la famille et les royaumes de jeunesse jouent un rôle central, les conflits se règlent aussi, en ville, au sein de la confrérie de métier ou du voisinage, là où se jouent l'apprentissage et la socialisation ainsi que le contrôle social et sexuel. Ce dernier élément est au cœur du propos et D. Roussel montre comment la communauté cherche par des plaintes de voisinage à réguler les désordres liés à la prostitution (notamment lors de la grande peur de 1610) ou les comportements jugés amoraux.

La conclusion revient sur la question difficile de la violence des guerres de Religion, peu abordée dans l'ouvrage en raison des sources observées. La question que se pose l'auteure est celle de la rareté, dans la documentation étudiée, des plaintes ayant trait aux questions religieuses. Elle avance que le silence vient du fait que les plaignants préfèrent éviter que l'institution judiciaire ne les prive de la gestion du conflit lorsque celui-ci porte sur des questions d'hérésie. Ce point réglé, elle conclut sur l'idée que la criminalité parisienne reste modérée même si la logique du duel, très présente dans la capitale, donne une couleur très particulière à la violence locale (toutefois, le fait qu'il n'existe pas de sources disponibles après 1568 pose le problème de l'évaluation de la mortalité criminelle). Le contrôle social exercé par la justice royale comme seigneuriale ou par le voisinage démontre cependant une efficacité telle que Paris, d'après D. Roussel, joue le rôle de « matrice de la civilisation des mœurs et de l'ordre public moderne » (p. 363). Sur le long terme, ce mouvement se poursuit avec un

rôle accru donné à la justice du Roi, couronné par la création de la Lieutenance générale de police en 1664.

L'évaluation de l'ordre parisien dans cet ouvrage pose peut-être certains problèmes en raison de l'échantillonnage des sources ; néanmoins, les processus étudiés par D. Roussel offrent d'intéressantes perspectives sur l'histoire des capitales et leur rôle dans l'imposition d'une idéologie civique et unanimiste. Ici, le travail aurait gagné à une comparaison avec d'autres capitales européennes, rapprochant par exemple ces travaux sur Paris de ceux de Ian Archer sur la participation large des élites au gouvernement de la ville de Londres, ou encore de ceux de Markku Peltonen sur le duel en Angleterre. Le travail de D. Roussel n'en reste pas moins fascinant et appelle à un élargissement de l'étude à l'échelle européenne.

PASCAL BRIOIST

1 - David LÉPOUTRE, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.

Christian Hottin

Les Sorbonne. Figures de l'architecture universitaire à Paris

Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, 365 p.

Les histoires de la Sorbonne ne manquent pas, comme le souligne Christian Hottin, même si elles « ont été écrites par des personnes placées aux marges de l'institution universitaire [...], ou occupant une position stable au sein de ces 'marges de l'intérieur' que sont les administrations scientifiques et les institutions de conservation » (p. 20) – ce qui désigne assez bien sa propre position de conservateur du patrimoine. Cela a eu pour conséquence, selon lui, une attention presque exclusive portée par ses prédécesseurs au bâtiment envisagé du point de vue de l'histoire de l'art ou, au contraire, un effacement de celui-ci au profit d'une chronique institutionnelle, intellectuelle et politique, telle l'*Histoire de l'université de Paris et de la Sorbonne* d'André Tuilier (1994). Aussi entend-il traiter plus largement son objet et conjointre les deux approches, c'est-à-dire